

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°22-107 COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

ID: 038-243801255-20221215-D22\_107-DE

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

SLOW

Acte mis en ligne le : 22/12/2022

Nombre de Membres En exercice : 36

Présents: 22 Votants: 31

L'an 2022, le jeudi 15 décembre à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

<u>Présents</u>: André QUEMIN (Bonnefamille); Monique DELAY, Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay); Christian REY, Alexandra THOMAS (Diémoz); Alain CAUQUIL, Christine FASSINOT (Grenay); Daniel ANGONIN, Martine CHASTAGNARET, Albert GIRERD-POTIN, Christine NOWAK, Patrick ROSET (Heyrieux); René PORRETTA, Maryline TASCIOTTI (Oytier-Saint-Oblas); Véronique CHARDON, Bernard COCHARD, (Roche); Isabelle BOUQUET, Patrick CASTAING, Valérie MICHA-FRACHON, (Saint Georges d'Espéranche); Murielle MUSTI, Régis ROUSSEL (Saint-Just Chaleyssin); Vanessa DEVAUX (Valencin).

<u>Absents</u>: Fabien BICHET, Michel CARLES, Julie GASS-VERNAY, Valérie GENDRIN, Brigitte GROIX, Ludovic HIRTH (excusé), Isabelle HUGOU, Bernard JULLIEN, Laurence MUCCIARELLI (excusée), Alain NEPLE, Robert PARISET, Michel REVEYRAND, Joël TERRY, Aurélie VERNAY.

**Procurations:** Fabien BICHE

Fabien BICHET à Pierre-Louis ORELLE Michel CARLES à Régis ROUSSEL

Valérie GENDRIN à Martine CHASTAGNARET Brigitte GROIX à Valérie MICHA-FRACHON Bernard JULLIEN à Vanessa DEVAUX Laurence MUCCIARELLI à Christian REY Michel REVEYRAND à Albert GIRERD-POTIN

Joël TERRY à Patrick CASTAING Aurélie VERNAY à René PORRETTA

DOTATION COMMUNAUTAIRE « SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX 2022/2025 » - CONVENTION D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AVEC LA COMMUNE DE ROCHE

Classification contrôle de légalité: 7.8.1

Par délibérations en date du 14 avril et du 29 septembre 2022, le conseil communautaire validait le renouvellement du dispositif de solidarité financière entre la communauté de communes et les communes membres par l'attribution d'une dotation de soutien communautaire aux investissements communaux, pour la période 2022/2025, d'un montant total de 1.75M€.

Dans le cadre de cette dotation, la commune de ROCHE a déposé une demande de fonds de concours pour l'opération « Installation d'un distributeur à billets » d'un montant total de 50 120.68 € HT, soit 60 144.82 € TTC.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la délibération du conseil municipal de ROCHE en date du 30 septembre 2022, approuvant l'opération et son plan de financement et sollicitant un fonds de concours de Collines Isère Nord Communauté, dans le cadre de la dotation de soutien communautaire aux investissements communaux,
- VU le dossier de demande de fonds de concours adressé à Collines Isère Nord Communauté,
- D'ATTRIBUER un fonds de concours à la commune de ROCHE, plafonné à 25 000€, conformément au plan de financement présenté ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au chapitre 204 du budget primitif 2022,
- D'APPROUVER la convention d'attribution de fonds de concours à signer avec la commune,
- D'AUTORISER le Président à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	
Marinet	tonita	